

## Préfet du FINISTÈRE

### COMMUNE DE PLOURIN-LES-MORLAIX

#### Autorisation environnementale ICPE/IOTA

#### Pisciculture de « Moulin rouge »

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 13 août 2021, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours a été prescrite sur la demande formulée par l'EARL COURANT siège social, Traon Kerret 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS en vue d'obtenir la régularisation de la capacité de production de la pisciculture de « Moulin rouge » sise sur le territoire de la commune de PLOURIN-LES-MORLAIX à 140 tonnes par an.

Pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera du **lundi 18 octobre à 9 H au samedi 20 novembre à 12 H**, le dossier de l'enquête pourra être consulté :

- dans les mairies de : PLOURIN-LES-MORLAIX, LE CLOÎTRE-ST-THEGONNEC et PLEYBER-CHRIST aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies. (Modalités de consultation du projet : les tiers intéressés sont invités à s'enquérir auprès des mairies concernées des mesures sanitaires en vigueur avant de s'y rendre).
- sur Internet sur les sites : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> et <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/> sur un poste informatique à la Préfecture du Finistère, 42 boulevard Duplex à QUIMPER, aux jours et heures habituels d'ouverture du public et sur rendez-vous.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Rennes est M. Jean-Luc PIROT attaché principal territorial en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit sur le registre mis à la disposition en mairie de PLOURIN-LES-MORLAIX, siège de l'enquête publique, soit par correspondance (au nom de M. Jean-Luc PIROT, commissaire enquêteur, mairie de PLOURIN-LES-MORLAIX, place de la mairie 29600 PLOURIN-LES-MORLAIX) soit par voie électronique (courriel : [ep.pisciculture.plourin@free.fr](mailto:ep.pisciculture.plourin@free.fr)). Les courriers et mails à l'attention du commissaire enquêteur parvenus après 12 H le jour de clôture de l'enquête publique ne pourront être pris en considération.

Les observations et propositions adressées par voie postale ou écrites sur le registre sont consultables, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont consultables, dans les meilleurs délais sur le site internet de la Préfecture du Finistère. Le dossier d'enquête publique contient toutes les pièces requises au titre de l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment une étude d'impact et les avis rendus par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) les 13 mars 2020 et 3 mai 2021 ainsi que les mémoires en réponse du pétitionnaire aux avis de l'autorité environnementale de novembre 2020 et juin 2021.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de PLOURIN-LES-MORLAIX selon les modalités suivantes :

- le lundi 18 octobre 2021 de 9H à 12H
- le mercredi 27 octobre 2021 de 13H 30 à 17H
- le samedi 6 novembre 2021 de 9H à 12H
- le mardi 9 novembre 2021 de 13H 30 à 17H
- le samedi 20 novembre 2021 de 9H à 12H

Le rapport et les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Finistère pendant une durée d'un an.

L'autorité compétente pour prendre les décisions à la suite de cette enquête publique est le Préfet du Finistère.

